

Comme c'est bizarre, comme c'est étrange...

Personne ne réagit à certains propos tenus lors de la réunion inter académique.

Je m'inquiète : ai-je mal entendu ? ou est-ce cela l'expression du devoir de réserve ?

P.Y. Duvoye a bien affirmé que l'IEN était garant et évaluateur des dispositifs d'aide pour dégager les pratiques les plus efficaces. Il a bien inclus dans ces dispositifs les stages proposés durant les vacances de printemps, début juillet et fin août (vous savez ces stages rémunérés en HS défiscalisées pour les PE volontaires).

Comment fait-on pour coordonner et évaluer sans être sur le terrain ? Comment rendre compte sans observation directe ?

Comment ces PE volontaires considèreront-ils cette évaluation directe (comme une inspection) ?

Mon entrée récente dans la fonction et mon inexpérience, renforcées par des déficits d'organisation, sont sans doute les causes d'inquiétudes très certainement illégitimes...

